



Remboursement suite annulation par l'agence de dépôt de liste

Par **lasauterelle54**, le **11/05/2010** à **17:26**

Bonjour,

Suite à un dépôt de liste de mariage chez xxx, nous avons réservé un voyage avec un de leur voyageur. Nous avons dû annuler notre réservation qui était payée (une partie avec l'argent détenu par xxx et l'autre par nous même). Nous avons pris une assurance annulation. L'assurance rembourse une partie du voyage à xxx et le restant, c'est l'agence de voyage qui les rembourse en direct également.

xxx ne veut pas nous rembourser cet argent, elle veut le garder sur un compte pour nous et nous obliger à le dépenser chez eux. Sont-ils dans leur droit ou nous est-il possible de le récupérer ?

Merci de votre aide.